

Certification professionnelle pour adultes

Vous exercez votre métier depuis des années, mais vous n'avez pas de titre attestant vos compétences? Vous n'avez pas pu suivre une formation professionnelle, mais vous avez acquis des connaissances et un savoir-faire pratique dans une profession?

Il est possible de faire reconnaître vos compétences professionnelles et d'obtenir un certificat officiel. Cette brochure vous donne des informations, des conseils et des témoignages sur le CFC – ou l'AFP – sans apprentissage.

Obtenir une certification officielle, valoriser son expérience professionnelle

Aujourd'hui, il est très important de pouvoir apporter la preuve de ses qualifications professionnelles par le biais d'un certificat reconnu.

Cela vous permettra...

- ...d'améliorer votre situation au sein de l'entreprise dans laquelle vous travaillez. Vous pourrez accéder à d'autres responsabilités; votre position lors de négociations salariales, par exemple, sera renforcée; en cas de difficultés économiques de l'entreprise, vos chances de conserver votre emploi seront meilleures.
- ...d'évoluer dans votre métier et de vous perfectionner. L'obtention d'une certification professionnelle est aussi un tremplin vers des formations supérieures telles que brevets et diplômes fédéraux, écoles supérieures, hautes écoles spécialisées, et autres offres de formation continue.
- ...de trouver ou retrouver plus facilement un nouveau poste, dans une autre entreprise. Vous bénéficierez de bien meilleures perspectives sur le marché du travail.

Le système suisse de formation prévoit plusieurs possibilités d'obtenir un titre de fin de formation professionnelle (certificat fédéral de capacité CFC ou attestation fédérale de formation professionnelle AFP).

La première possibilité est d'effectuer un **apprentissage «classique»** en entreprise (ou en école de métiers). La formation dure trois ou quatre ans pour le CFC, deux pour l'AFP.

Une autre possibilité est d'effectuer une **formation «raccourcie»**. Les candidats déjà titulaires d'un premier CFC, d'une maturité gymnasiale, d'un certificat de culture générale ou d'un autre diplôme peuvent demander à être dispensés de certains cours ou obtenir une réduction de la durée de la formation. L'âge et l'expérience professionnelle des candidats sont également pris en compte dans certaines professions. Comme pour l'apprentissage «classique», l'apprentissage «raccourci» se déroule à plein temps et nécessite de trouver une place de formation et

de signer un contrat d'apprentissage. La réussite de l'examen final débouche sur l'obtention du CFC ou de l'AFP.

Si vous disposez déjà de connaissances et d'un savoir-faire pratique dans une profession, il existe deux autres possibilités:

- 1) Faire valider ses acquis par le biais de la **validation des acquis de l'expérience (VAE)**; cela n'est possible que pour quelques métiers.
- 2) Se présenter à l'**examen final**; cela est possible pour toutes les formations professionnelles initiales.

L'Ordonnance fédérale sur la formation professionnelle définit ainsi le cadre légal de ces deux dernières possibilités:

Procédures de qualification, certificats et titres

Art. 31: Autres procédures de qualification

«1 Sont réputées autres procédures de qualification les procédures qui, en règle générale, ne sont pas définies dans les prescriptions sur la formation, mais qui permettent néanmoins de vérifier les qualifications requises.

2 Les procédures de qualification visées à l'al. 1 peuvent être standardisées pour des groupes de personnes particuliers et réglées dans les prescriptions sur la formation déterminantes.»

Le principe qui est exprimé dans cet article est le suivant: la réussite de l'examen final n'est pas la seule possibilité d'obtenir un CFC ou une AFP. D'autres procédures de qualification peuvent être mises en place, sous la responsabilité des cantons et des organisations du monde du travail. La «validation des acquis» est une procédure de qualification développée conformément à cet article. Elle n'existe pas pour toutes les professions ni dans tous les cantons.

Art. 32: Conditions d'admission particulières

«Si des qualifications ont été acquises par une personne dans un autre cadre que celui d'une filière de formation réglementée, cette personne devra justifier d'une expérience professionnelle d'au moins cinq ans pour être admise à la procédure de qualification.»

Le principe qui est exprimé dans cet article est le suivant: les personnes qui n'ont pas suivi un apprentissage «classique» et qui veulent se présenter à une procédure de qualification (validation des acquis ou examen final) doivent avoir au moins cinq ans d'expérience professionnelle.

La validation des acquis

La validation des acquis de l'expérience (VAE) est une procédure qui s'adresse à des adultes ayant **au moins cinq ans d'expérience professionnelle**, dont trois à quatre ans dans le métier visé (la durée dépend de la profession). La VAE permet d'obtenir une attestation fédérale de formation professionnelle AFP ou un certificat fédéral de capacité CFC sans effectuer un apprentissage «classique».

Le principe de la VAE est d'établir un bilan documenté des compétences opérationnelles acquises et de les valider. Le candidat ou la candidate au CFC ou à l'AFP par la VAE reçoit une certification pour les compétences qui répondent aux exigences de la profession. S'il y a des lacunes, elles doivent être comblées par des formations complémentaires ciblées. Lorsque tous les domaines de compétences satisfont aux exigences, le candidat ou la candidate reçoit la certification officielle.

À savoir: En Suisse romande, il existe une procédure de validation des acquis pour une quinzaine de professions.
Voir orientation.ch/vae > Offres et adresses

Quelles sont les conditions pour réussir cette procédure?

Avant tout, il est nécessaire de posséder un niveau de compétences qui se rapproche de celui exigé. Vous devez donc pouvoir justifier de plusieurs années d'expérience dans la profession visée, et de cinq ans minimum d'expérience professionnelle. La démarche demande une certaine maîtrise du français, aussi bien à l'oral qu'à l'écrit. Enfin, la capacité de travailler de manière indépendante ainsi que des qualités d'analyse et de synthèse seront déterminantes pour la réussite de la procédure. Les candidats devront en effet constituer un dossier récapitulatif de leurs compétences.

La durée et le coût de la procédure dépendront du nombre de compléments de formation à suivre. Il faut néanmoins être prêt-e à investir du temps et de l'énergie dans la démarche. On compte environ une centaine d'heures, uniquement pour l'élaboration du dossier de validation.

Les candidats intéressés doivent se renseigner auprès des autorités compétentes de leur canton de domicile. Les procédures de validation des acquis n'existent que pour quelques professions et ne sont pas offertes dans tous les cantons. Toutes les informations utiles se trouvent sur **orientation.ch/vae**.

Étapes à suivre

- Rendez-vous sur orientation.ch/vae > **Offres et adresses**. Cliquez sur votre canton de domicile pour obtenir l'adresse de l'organisme compétent et connaître les professions pour lesquelles une VAE est possible. Prenez contact avec le portail d'entrée de votre canton. Des spécialistes vous donneront toutes les **informations** indispensables à la réalisation de votre démarche. Vous serez en principe convoqué-e à une séance d'information.
- Seul-e ou avec l'aide d'un conseiller ou d'une conseillère, vous établissez un **dossier de validation** répertoriant et documentant vos compétences. Ce dossier de validation identifie, analyse et documente les compétences opérationnelles acquises. Il constitue le point central de la procédure et son élaboration demande un investissement personnel important. Il est recommandé de se faire accompagner par des professionnels.
- **Des experts examinent votre dossier**. En le comparant avec le profil de qualification de la profession visée, ils font une estimation des connaissances et de l'expérience professionnelle dont vous pouvez vous prévaloir. Vous êtes convoqué-e à un entretien de vérification.
- Vous recevez un rapport détaillé attestant des **compétences acquises** et pouvant faire l'objet d'une reconnaissance immédiate.
- Si le comité d'experts constate des lacunes, vous devrez les combler dans un délai de cinq ans par le biais de **formations complémentaires**. Ces compléments de formation sont en principe proposés par les écoles professionnelles ou par les organisations du monde du travail.
- Votre dossier est à nouveau examiné et si toutes les conditions sont remplies, vous recevez le certificat fédéral de capacité ou l'attestation fédérale de formation professionnelle.

Se présenter à l'examen final

Les conditions d'admission particulières prévues par l'article 32 de l'Ordonnance fédérale sur la formation professionnelle permettent à des candidats qui n'ont pas effectué un apprentissage de se présenter aux mêmes examens finaux que les autres apprentis.

Ces candidats aux examens de CFC ou d'AFP sont des adultes qui possèdent déjà le savoir-faire pratique nécessaire à l'exercice de la profession; ils ont acquis ce savoir-faire «sur le tas», en travaillant comme employés non qualifiés. Sur le plan théorique, leurs lacunes sont souvent importantes, car ils n'ont pas effectué de formation au sens propre du terme. Ils ont la possibilité de combler ces lacunes en suivant les cours appropriés.

Expérience professionnelle

Au moment de vous présenter aux examens, vous devrez pouvoir attester d'**au moins cinq ans d'expérience pratique** dont deux à quatre ans dans la profession visée (les

ordonnances de formation précisent pour chaque profession le nombre d'années minimum requis). Ces cinq années peuvent avoir été réalisées auprès du même employeur ou cumulées dans différentes entreprises. Le travail à temps partiel est compté en conséquence.

Votre savoir-faire pratique dans la profession visée est-il complet? Correspond-il à la pratique actuelle? Aux examens, vous devrez prouver que vous avez les mêmes connaissances pratiques que les autres apprentis. C'est à vous de les mettre à jour si nécessaire, soit en suivant des cours à l'école professionnelle, soit en vous préparant de manière individuelle. Si votre employeur vous soutient dans votre projet, il pourra vous aider à maîtriser toutes les ficelles du métier.

Connaissances théoriques

Etes-vous prêt-e à acquérir des connaissances théoriques hors de votre temps de travail? Lors de l'examen, vous serez examiné-e sur les matières prévues dans le plan de formation de la profession dont vous visez le CFC ou l'AFP. Il y aura peut-être des lacunes à combler, au niveau des connaissances professionnelles, en culture générale, en langues ou en comptabilité, par exemple.

Comment vous préparer? Il existe deux possibilités:

1) Fréquenter les cours de l'école professionnelle. Afin de mettre toutes les chances de réussite de votre côté, la fréquentation des cours est vivement recommandée, mais ce n'est pas une obligation. Vous pouvez fréquenter les cours officiels, organisés par les écoles professionnelles; ils se déroulent en général durant la journée. Des solutions en cours du soir ou le samedi existent pour certaines professions. Elles sont parfois proposées par des institutions privées.

Si vous souhaitez suivre les cours dans une école professionnelle, assurez-vous que:

- votre employeur vous libère un jour à un jour et demi par semaine
- vous puissiez trouver un arrangement avec votre employeur et en assumer les conséquences (diminution de salaire, heures supplémentaires, etc.)
- vous êtes prêt-e à suivre les cours avec des élèves plus jeunes que vous
- l'école vous autorise à suivre les cours

2) Etudier en autodidacte. Bien organisé-e et capable d'autodiscipline, vous pouvez décider d'acquérir par vous-même les connaissances qui vous manquent. Il est nécessaire que vous sachiez précisément quelles sont les matières à étudier. L'école professionnelle peut vous renseigner sur les manuels et les autres moyens pédagogiques utiles.

Étapes à suivre

- Prenez contact avec l'office ou le service de la formation professionnelle de votre région (voir les adresses page 20); des spécialistes vous donneront toutes les **informations** indispensables à la réalisation de votre démarche.
- Vous devrez déposer une **demande d'admission à la procédure de qualification** (examen de fin d'apprentissage). Vous joignez à votre demande les attestations des expériences professionnelles et des compétences acquises.
- L'organe compétent de votre région fait une estimation de l'expérience professionnelle dont vous pouvez vous prévaloir et détermine l'expérience et/ou les connaissances encore à acquérir. Si votre dossier est accepté, il vous le confirmera et vous informera sur les possibilités de fréquenter les cours professionnels.
- Prenez contact avec l'école professionnelle. La personne responsable des cours dans la profession déterminera, selon vos acquis préalables, le programme des **cours théoriques**. Vous êtes libre de choisir la manière dont vous voulez vous préparer à l'examen: renseignez-vous sur l'organisation des cours et sur les éventuelles offres spécifiques pour adultes.
- **Vous vous présentez aux mêmes épreuves que les autres apprentis.** Les matières examinées sont fixées dans les ordonnances de formation.
- Si vous réussissez l'examen, vous recevez le certificat fédéral de capacité ou l'attestation fédérale de formation professionnelle.

Investissement en temps

Se préparer à la procédure de qualification (VAE ou examen final) demandera un temps considérable. En plus de votre activité professionnelle, vous devrez suivre des cours, étudier, réviser. Vous devrez investir de votre temps libre, quitte à sacrifier des moments que vous auriez pu consacrer à votre famille, à vos amis. Cela peut engendrer des difficultés, et il est important que vous puissiez compter sur le soutien de votre entourage.

Implication de l'entreprise

Il est préférable, si l'on veut se lancer dans une telle démarche, d'obtenir le soutien ou au moins l'accord de son employeur. Néanmoins, vous n'avez pas l'obligation d'informer l'entreprise qui vous emploie de votre projet.

Il faut savoir que l'employeur n'est pas tenu de former ou de préparer le candidat ou la candidate à la procédure de qualification. Vous n'effectuez pas un apprentissage classique: l'entreprise dans laquelle vous travaillez n'est pas responsable de votre formation. De même, rien ne l'oblige à accepter de vous libérer pour vous permettre de suivre des cours.

Cependant, le soutien de votre employeur et de vos collègues peut être une source de motivation bienvenue. Vous pourrez aussi peut-être vous préparer aux examens au sein même de l'entreprise, en découvrant par exemple de nouveaux secteurs.

Compétences linguistiques

Les cours à l'école professionnelle et les examens se dérouleront en français – en allemand ou en italien selon la région de Suisse où vous vivez. Votre maîtrise de la langue est-elle suffisante pour suivre l'enseignement professionnel et comprendre les sujets des épreuves? Des cours de soutien sont proposés. D'autre part, des connaissances dans une autre langue sont exigées dans certaines professions.

Investissement financier

Pour acquérir les connaissances manquantes, vous devrez peut-être diminuer votre temps de travail. Cela engendrera une diminution de revenus proportionnelle aux jours où vous serez absent-e.

Dans la plupart des cantons, les cours à l'école professionnelle ne sont pas gratuits. Diverses institutions proposent des cours de préparation aux examens (associations professionnelles, écoles privées); comparez les offres, car les montants demandés peuvent varier fortement. Les frais d'examen seront également à votre charge.

Déposer une demande de bourse est toujours possible, mais renseignez-vous au préalable sur les conditions d'octroi (certains cantons excluent le motif d'obtenir un certificat de fin de formation professionnelle). Même en cas de réponse positive, il est rare que le soutien financier obtenu soit suffisant. Si vous êtes au chômage, les frais peuvent être pris en charge: renseignez-vous auprès des personnes compétentes.

Check-list personnelle

- Est-ce que je bénéficie de cinq ans d'expérience professionnelle?
- Est-ce que je sais si, dans mon cas, une VAE est possible?
- Est-ce que je sais quelles connaissances et quel savoir-faire il me reste à acquérir ou à approfondir dans la pratique en entreprise?
- Est-ce que je sais quelles matières scolaires je dois acquérir, compléter ou perfectionner?
- Est-ce que je sais comment sont organisés les cours à l'école professionnelle, et quand et où ils auront lieu?
- Mon employeur est-il au courant de mon ambition? Soutient-il mon projet?
- Est-ce que je sais quelles seront les conséquences financières de mon projet? Est-ce que je suis prêt-e à les assumer? Est-ce que je peux faire face à des frais d'écolage et de matériel, et à une éventuelle diminution de mon salaire?
- Est-ce que je sais comment se déroule la procédure d'admission dans mon canton de domicile?

Consolider son expérience professionnelle par un CFC

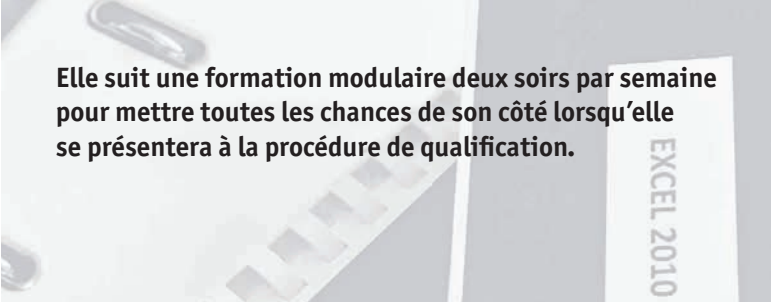
Isabelle Fallet, 37 ans, future employée de commerce



Isabelle Fallet travaille à domicile pour le compte de son mari, qui détient une entreprise œuvrant dans le secteur du bâtiment. Un premier métier de coiffeuse puis une expérience dans l'administration pour une antenne de grande distribution l'ont occupée pendant plus de dix ans. Il y a deux ans, elle a décidé de travailler pour l'entreprise familiale qui rénove des toitures et des ouvrages de

menuiserie. «Pour soulager mon mari qui exerçait son métier seul, et afin que je puisse avoir une plus grande flexibilité pour m'occuper de nos trois enfants, j'ai choisi de travailler avec lui.» Au début, cela n'a pas été facile pour elle de se plonger dans un domaine qu'elle ne connaissait pas: «Il a fallu que mon époux prenne le temps de m'expliquer comment fonctionnait son entreprise», précise-t-elle. Entre la comptabilité, les lettres à envoyer aux clients ou la saisie des différentes données, Isabelle Fallet gère le côté administratif. Son mari, lui, s'occupe des chantiers et du contact avec la clientèle. «A l'avenir, nous souhaiterions avoir moins recours à la fiduciaire. Les cours de comptabilité me permettront d'effectuer cette tâche», relève Isabelle Fallet qui s'est aménagée, chez elle, un petit espace de travail.

Pour consolider son bagage et pour avoir plus de possibilités si un jour elle venait à vouloir changer



Elle suit une formation modulaire deux soirs par semaine pour mettre toutes les chances de son côté lorsqu'elle se présentera à la procédure de qualification.

d'activité, elle a fait le choix de se préparer à l'examen final pour obtenir le CFC d'employée de commerce. Elle a décidé de le faire sur deux ans, à raison de deux soirs par semaine: «C'est le temps dont j'ai besoin, car il faut beaucoup travailler en dehors des cours.» Les cours, modulaires, ne sont pas obligatoires. Ils préparent cependant les candidats aux matières qui seront examinées lors des épreuves finales et sont donc fortement recommandés par les services de la formation professionnelle.

Isabelle Fallet ne s'est pas engagée à la légère dans cette démarche. «Pour me rassurer, j'ai commencé par faire un seul module. Si je le réussissais, je me fixais l'objectif d'aller jusqu'au bout», explique-t-elle. Elle est désormais heureuse d'avoir entamé cette formation: «J'ai tellement appris en une année! Nous avons pu, mon mari et moi, réaliser un logo que nous avons imprimé sur

des cartes de visite et sur une bache publicitaire. La publicité, on n'y avait jamais réfléchi avant que je débute les cours», relate-t-elle en souriant. Elle a ainsi acquis des outils qui lui ont permis de faire progresser l'entreprise familiale.

Les cours l'ont également aidée à approfondir ses connaissances personnelles sur la société de son mari. Lorsqu'elle a dû présenter un dossier sur son entreprise, elle a effectué plusieurs recherches sur Internet et elle s'est rendue sur les chantiers de son époux. «C'était dans mon intérêt. Je comprends mieux à présent les différentes étapes de mise en place d'un chantier et quelles sont les fournitures que je facture.»

Enrichissement personnel donc, mais aussi aide pour le développement de l'entreprise: tels sont les points positifs qui ressortent de cette première année de formation.




Reconversion dans la santé

Esther Marana, 40 ans, assistante en soins et santé communautaire

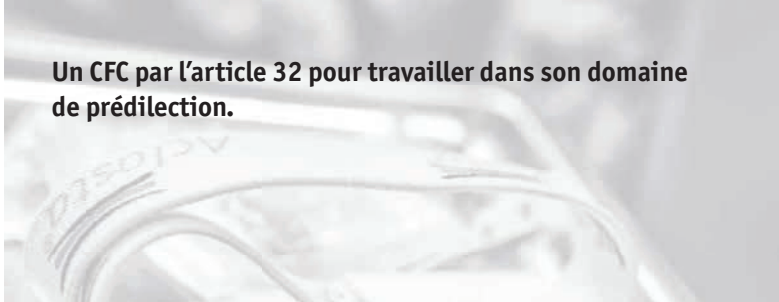


directives qu'elle avait reçues du service de la formation professionnelle de son canton, elle a dû choisir les situations qui allaient être examinées et les personnes avec lesquelles elle allait travailler le matin. Au programme, plusieurs soins ont été prodigués à deux patients, dont l'un souffrait de diabète: injection d'insuline, pose de bas de contention, aide pour la toilette et pour la prise de médicaments. «L'après-midi, deux experts m'ont posé plusieurs questions sur mon métier, après que j'ai présenté la situation d'un patient et son diagnostic.»



Esther Marana a réussi les examens finaux d'assistante en soins et santé communautaire avec la meilleure moyenne. «L'examen, identique à celui des apprentis et qui clôturait la formation pour obtenir le CFC, s'est très bien passé», souligne cette jeune diplômée. La première partie pratique, en matinée, et la seconde partie sous forme d'oral, l'après-midi, se sont déroulées sur son lieu de travail. Selon les

Avant cette étape, Esther Marana a parcouru un long chemin. «Depuis toute petite, je voulais être médecin. Mais, pour des raisons financières, je n'ai pas pu entamer les études en médecine.» Elle étudiera alors les sciences économiques, option gestion financière, dans son pays d'origine, la République démocratique du Congo. «A mon arrivée en Suisse, j'ai bénéficié d'une aide aux migrants proposant des



Un CFC par l'article 32 pour travailler dans son domaine de prédilection.

programmes d'occupation pour favoriser l'insertion professionnelle. J'ai tout de suite choisi les cours donnés par l'Association Profora dans le domaine de la santé et du paramédical.»

A l'issue de cette formation, Esther Marana trouve une place dans un home pour personnes âgées au Val-de-Ruz, puis sur le littoral neuchâtelois où elle travaille comme aide-soignante. Elle ne s'arrête toutefois pas là. «Je désirais avoir plus de compétences et plus de responsabilités dans mon métier», explique-t-elle. «Avec cinq ans d'expérience professionnelle, je remplissais les critères pour me présenter aux examens du CFC d'assistante en soins et santé communautaire par la voie de l'article 32.»

Elle suit la formation théorique à raison d'un jour de cours par semaine pendant une année et demie. «Grâce à mon premier diplôme, je n'ai pas eu besoin de suivre les cours de culture générale.» Elle apprend, avec d'autres adultes, les aspects théoriques

de la profession et effectue des soins techniques. Sans l'aide de son employeur et de ses collègues, elle n'aurait sans doute pas fait cette formation.

«Mon employeur, très compréhensif, m'a tout de suite accordé une journée de libre pour aller aux cours chaque mardi. Et mes collègues étaient là pour m'encadrer et m'aider à refaire les gestes appris en cours: réfections de pansements, prises de sang, injections sous-cutanées et intramusculaires, etc. Mes nouvelles connaissances donnent plus de sens à ma pratique.» Si une formation en emploi pour devenir infirmière venait à s'ouvrir dans le canton de Neuchâtel, Esther Marana continuerait à se former sans aucune hésitation.



Adresses utiles

Canton de Berne (partie francophone)

Office de l'enseignement secondaire du 2^e degré
et de la formation professionnelle (OSP)

➔ www.erz.be.ch/berufsbildung

Centre d'orientation professionnelle et personnelle

➔ www.be.ch/orientation

Canton de Fribourg

Service de la formation professionnelle (SFP)

➔ www.fr.ch/sfp

Service de l'orientation professionnelle
et de la formation des adultes (SOPFA)

➔ www.fr.ch/sopfa

Canton de Genève

Office pour l'orientation, la formation professionnelle
et continue (OFPC)

➔ www.geneve.ch/ofpc

Canton du Jura

Service de la formation des niveaux secondaire II
et tertiaire (SFO)

➔ www.jura.ch/sfo

Centre d'orientation scolaire et professionnelle
et de psychologie scolaire (COSP)

➔ www.jura.ch/cos

Canton de Neuchâtel

Service des formations postobligatoires
et de l'orientation (SFPO)

➔ www.ne.ch/sfpo

Office cantonal de l'orientation scolaire
et professionnelle (OCOSP)

➔ www.ne.ch/ocosp

Canton du Valais (partie francophone)

Service de la formation professionnelle (SFOP)

➔ www.vs.ch/sfop

Office d'orientation scolaire et professionnelle
du Valais romand (OSPVR)

➔ www.vs.ch/orientation

Canton de Vaud

Direction générale de la formation postobligatoire (DGEP)

➔ www.vd.ch/dgep

Office cantonal d'orientation scolaire
et professionnelle (OCOSP)

➔ www.vd.ch/orientation

En savoir plus

www.orientation.ch, portail suisse de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière. Informations sur les professions, les formations et les formations continues

www.orientation.ch/cfcpouradultes, pages consacrées aux informations concernant les possibilités pour les adultes d'obtenir un titre de fin de formation professionnelle. Offres disponibles dans les cantons pour la VAE, liens vers les organismes cantonaux responsables

www.adresses.csfo.ch, adresses des offices de la formation ou de l'orientation professionnelles

www.sbf.admin.ch > Thèmes > Formation professionnelle > Validation des acquis de l'expérience

www.formationprof.ch, portail de la formation professionnelle

www.valida.ch, association pour la validation des acquis de l'expérience

www.boursesdetudes.ch, information sur les bourses et les prêts, ainsi que sur d'autres formes d'aide à la formation

4^e édition 2014 (inchangée), © CSFO 2014, Berne. Tous droits réservés.

Edition

Centre suisse de services Formation professionnelle |
orientation professionnelle, universitaire et de carrière
CSFO Editions, www.csfo.ch

Direction du projet: Véronique Antille, CSFO

Rédaction: Gaëlle Favre, Véronique Antille, CSFO

Relecture: Marianne Gattiker, Saint-Aubin-Sauges; Mireille Taruffi, OSP Vevey

Photographies: Thierry Porchet, Yverdon-les-Bains

Graphisme et mise en page: Andrea Lüthi, CSFO

Impression: Glassonprint, Bulle

Remerciements

Nous remercions toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration de ce document.
Produit avec le soutien du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à
l'innovation (SEFRI).

Diffusion et commande

CSFO Distribution, Industriestrasse 1, 3052 Zollikofen
Tél. 0848 999 002, Fax +41 (0)31 320 29 38, distribution@csfo.ch,
www.shop.csfo.ch

N° d'article: L02-3011 (1 exemplaire), L02-3012 (paquet de 20 exemplaires)

Certification professionnelle pour adultes: quelques repères pour faire le point.

➔ **Valoriser son expérience professionnelle** ➔ p. 2

La validation des acquis ➔ p. 5

Se présenter à l'examen final ➔ p. 8

Implication de l'entreprise ➔ p. 11

Investissement financier ➔ p. 12

Check-list personnelle ➔ p. 13

➔ **Adresses utiles** ➔ pp. 18-19

➔ **Témoignages** ➔ pp. 14 et 16